

## Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar

*Soumis par la Thaïlande*

### **Action requise :**

Le Comité permanent est invité à examiner et approuver le projet de résolution concernant la gestion efficace des Sites Ramsar, avec tout amendement éventuel, pour communication à la COP12.

### **Contexte**

1. Une des pierres angulaires de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar est le processus par lequel les Parties contractantes identifient les zones humides prioritaires de leur territoire, les inscrivent sur la Liste des zones humides d'importance internationale et garantissent leur gestion et leur conservation à long terme.
2. Pour réaliser ce dernier élément, les administrateurs de Sites Ramsar doivent pouvoir anticiper les nouveaux problèmes de gestion et y répondre rapidement et efficacement. Pour ce faire, ils devraient réaliser des évaluations régulières et ouvertes de l'efficacité de la gestion de chaque site.
3. Plus de 90 types d'outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP) sont utilisés dans le monde entier, notamment l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) publié par le WWF et la Banque mondiale en 2003. Deux études ont, depuis, estimé que le METT convient pour évaluer l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar.
4. En juin 2014, un atelier a été organisé à Bangkok, Thaïlande, par le Gouvernement de la Thaïlande avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, de la province de Gyeongnam (République de Corée) et le Centre régional Ramsar – Asie de l'Est pour examiner plus en détail l'adoption par la Convention de Ramsar de l'outil EGAP utilisé dans les Sites Ramsar et en particulier du METT. Les participants ont constaté que certaines Parties contractantes avaient déjà adopté leur propre outil EGAP et ont commencé à élaborer un METT adapté à Ramsar (R-METT) pour les autres Parties.

### **Concernant le projet de résolution**

5. Le projet de résolution invite les Parties contractantes à la Convention de Ramsar à utiliser cet outil R-METT pour évaluer l'efficacité de la gestion de leurs Sites Ramsar si elles n'ont pas déjà adopté d'autres outils EGAP et de faire rapport sur les résultats de l'évaluation au Secrétariat Ramsar dans le contexte de leur Rapport national présenté avant chaque session de la Conférence des Parties.

6. Pour étayer le projet de résolution, une annexe contenant des fiches de données R-METT est jointe ainsi qu'un document d'information contenant plus de détail sur le choix et l'élaboration du R-METT.
7. Le R-METT comprend quatre fiches de données adaptées du METT et une fiche de données adaptée d'un autre outil EGAP, l'évaluation de la conservation pour les biens du patrimoine mondial réalisée par l'UICN. Ensemble, ces fiches couvrent les six éléments du cycle d'efficacité de la gestion : le contexte, la planification, les intrants, le processus, les extrants et les résultats de la gestion.

## Projet de résolution XX. \_\_

### Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar

1. REMERCIANT le Gouvernement de la Thaïlande, la République de Corée, la province de Gyeongnam (République de Corée) et le Centre régional Ramsar – Asie de l'Est qui ont généreusement parrainé et organisé un atelier à Bangkok, en juin 2014, lequel a jeté les bases du texte de la présente Résolution;
2. RAPPELLANT l'Article 3.1 de la Convention qui stipule : « Les Parties contractantes élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la Liste [des zones humides d'importance internationale] »;
3. RAPPELLANT que l'inscription d'une zone humide sur la Liste des zones humides d'importance internationale ( Site Ramsar) est l'un des divers éléments d'un engagement international à long terme envers sa conservation et son utilisation rationnelle, afin de maintenir ses caractéristiques écologiques ainsi que les avantages et services écosystémiques qu'elle procure;
4. RAPPELLANT que la Résolution 5.7 *Plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides* appelle les Parties contractantes à établir les structures juridiques et administratives appropriées pour l'application des plans de gestion, le financement de l'application des plans et la formation du personnel nécessaire;
5. SATISFAITE des orientations détaillées contenues dans la Résolution VIII.14 *Nouvelles Lignes directrices relatives aux plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides* qui appellent à l'élaboration de plans de gestion avec des objectifs clairs, à l'aide d'indicateurs simples et mesurables pour chaque Site Ramsar, et qui mettent aussi en lumière l'importance de la gestion adaptative, comprenant à la fois la planification et l'évaluation, pour créer des résultats de gestion concrets;
6. RAPPELLANT que la Stratégie 2.5 du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 (Résolution X.1) appelle les Parties contractantes à « Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d'établir l'efficacité des dispositions de gestion, conformément au *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* »;
7. NOTANT, cependant, que toutes les Parties contractantes n'ont pas mis en place des outils de planification pour une gestion efficace;
8. RAPPELLANT que l'Annexe E de la Résolution IX.1 prévoit un cadre intégré pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi des zones humides mais SACHANT qu'il n'y a pas, actuellement, de processus convenu pour évaluer l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar et ses résultats;
9. PRENANT NOTE de l'adoption et de l'utilisation d'outils d'évaluation de la gestion des aires protégées (EGAP) par des réseaux d'aires protégées telles que les biens du patrimoine mondial et les parcs du patrimoine de l'ASEAN, ainsi que par des institutions qui soutiennent leur gestion efficace, comme la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial;
10. PRENANT ÉGALEMENT NOTE de la Décision X/31 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en 2010, qui appelle à l'institutionnalisation de l'évaluation de l'efficacité de la gestion, à

l'évaluation de 60 pour cent de la superficie totale des aires protégées avant 2015 et à l'application des résultats des évaluations; et

11. RAPPELANT ENFIN la Décision XI/24 de la CDB qui invitait la Convention de Ramsar et d'autres partenaires à harmoniser leurs activités afin de mieux soutenir la mise en œuvre des programmes de travail nationaux pour les aires protégées, y compris en matière d'élaboration et d'application d'évaluations efficaces de la gestion pour les aires protégées et les réseaux écologiques;

## LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

### Plans de gestion des Sites Ramsar :

12. ENCOURAGE les Parties contractantes à faire en sorte que les autorités de gestion et les administrateurs de Sites Ramsar élaborent et maintiennent un système intégré de planification, gestion et évaluation promouvant l'utilisation rationnelle des Sites Ramsar.
13. PRIE INSTAMMENT les autorités de gestion et les administrateurs de Sites Ramsar d'évaluer et de mesurer toute la gamme de services que fournissent leurs sites (comme le stockage, le traitement et l'approvisionnement en eau, le soutien aux moyens d'existence et à la santé des communautés humaines, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements, la conservation de la diversité biologique, le tourisme et l'éducation) et de prioriser le maintien de ces services dans leurs processus de gestion.
14. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat Ramsar et à ses organes et cadres scientifiques et techniques, dans la limite des ressources disponibles, de résumer les lignes directrices relatives aux plans de gestion adoptées dans la Résolution VIII.14 pour une diffusion large, et INVITE les Parties contractantes à contribuer à la traduction du résumé dans des langues qui ne sont pas des langues officielles de la Convention de Ramsar.
15. ENCOURAGE les Parties contractantes à soutenir des mécanismes tels que les réseaux d'administrateurs de sites qui communiquent entre eux de façon virtuelle et, si possible, lors de réunions régulières, et à établir des réseaux de ce type si ce n'est pas déjà fait, pour permettre aux administrateurs de Sites Ramsar de partager leur expérience et de discuter de questions d'intérêt commun et DEMANDE de communiquer au Secrétariat Ramsar l'opinion des réseaux et des administrateurs de Sites Ramsar.
16. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes d'encourager les administrateurs de Sites Ramsar à utiliser les outils de communication Ramsar, notamment les sites web et les réseaux sociaux pour échanger et promouvoir plus largement de bonnes pratiques de gestion des zones humides.

### Évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar :

17. SOULIGNE l'importance d'évaluer l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar et d'adopter les outils appropriés d'évaluation de la gestion des aires protégées (EGAP) pour une gestion efficace; et PRIE INSTAMMENT le Secrétariat Ramsar, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), les Organisations internationales partenaires (OIP), les Centres régionaux Ramsar et autres partenaires de soutenir les Parties contractantes dans les efforts qu'elles déploient.

18. ENCOURAGE les Parties contractantes qui n'ont pas encore adopté un outil EGAP pour leurs Sites Ramsar, à envisager d'adopter l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar (R-METT), élaboré par la Convention de Ramsar et annexé à la présente Résolution.
19. PRIE INSTAMMENT les administrateurs de Sites Ramsar d'évaluer l'efficacité de la gestion de chacun de leurs Sites Ramsar en collaboration avec les parties prenantes, en utilisant l'outil EGAP qu'elles ont déjà adopté ou le R-METT.
20. ENCOURAGE les Parties contractantes à faire rapport sur les résultats de toute évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar dans la section 4 du Rapport national, avant chaque session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention.
21. ENCOURAGE les administrateurs de Sites Ramsar qui utilisent le R-METT à compléter leur utilisation du R-METT en surveillant et évaluant les résultats de la gestion en ligne avec le *Cadre intégré pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi des zones humides* approuvé dans l'Annexe E de la Résolution IX.1 et les lignes directrices et bonnes pratiques pertinentes identifiées par les partenaires de Ramsar.
22. PRIE INSTAMMENT le Secrétariat de collaborer avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE WCMC) afin d'intégrer les évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar dans la base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées du PNUE WCMC et ainsi, de soutenir l'établissement de rapports régionaux et nationaux sur l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar.

## Annexe 1

### Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar (R-METT)

1. Le processus par lequel les Parties contractantes identifient les zones humides de leur territoire pour inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale puis garantissent la gestion et la conservation à long terme de ces « Sites Ramsar » est une des pierres angulaires de la mise en œuvre de la Convention. En 2014, plus de 2100 sites avaient été inscrits, ce qui fait de la Liste le plus grand réseau de zones humides protégées dans le monde.
2. Pour que l'utilisation rationnelle des Sites Ramsar soit assurée, les administrateurs de sites doivent pouvoir anticiper les nouveaux problèmes et y répondre rapidement et efficacement. Pour ce faire, ils devraient conduire des évaluations régulières et ouvertes de l'efficacité de la gestion de chaque site et tirer les leçons de leurs succès comme de leurs échecs. La Convention de Ramsar a reconnu l'importance de l'évaluation de l'efficacité de la gestion dans la Résolution IX.1 Annexe D, qui propose des indicateurs écologiques « axés sur les résultats » pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention.
3. Il existe toute une panoplie d'outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP). Parmi ceux qui sont utilisés depuis le plus longtemps, il y a l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) publié par le WWF et la Banque mondiale en 2003<sup>1</sup>. En 2005<sup>2</sup> et 2008<sup>3</sup>, des études ont estimé que le METT convenait pour évaluer l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar.
4. En juin 2014, un atelier a été organisé à Bangkok, Thaïlande, et a examiné de manière plus approfondie l'adoption par la Convention de Ramsar d'un outil EGAP applicable aux Sites Ramsar. Cet atelier était accueilli par le Gouvernement de la Thaïlande avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, de la province de Gyeongnam (République de Corée) et le Centre régional Ramsar – Asie de l'Est; parmi les participants, il y avait les Correspondants nationaux pour chaque région Ramsar ainsi que les Correspondants du GEST et d'autres partenaires Ramsar. Ils ont constaté que certaines Parties contractantes avaient déjà adopté leur propre outil EGAP et recommandé que les autres adoptent une version du METT adaptée à Ramsar dans leurs Sites Ramsar.
5. Le METT adapté à Ramsar, ou R-METT, comprend les sections suivantes :
  - *Fiche de données 1a : Rapport de situation sur les Sites Ramsar.* Elle enregistre des informations de base sur le site, comme son nom, ses dimensions et son emplacement.
  - *Fiche de données 1b : Identifier et décrire les valeurs à partir de la description des caractéristiques écologiques et de la Fiche descriptive Ramsar.* Elle fournit des informations sur les caractéristiques écologiques du site, notamment les services écosystémiques qu'il offre, et sur les critères qui font de ce site une zone humide d'importance internationale.

---

<sup>1</sup> Anon., 2007. *Management Effectiveness Tracking Tool Reporting Progress at Protected Area Sites: Second Edition.* WWF International and World Bank.

<sup>2</sup> Chatterjee, A. and Pittock, J. 2005. *Piloting the management effectiveness tracking tool in Ramsar sites. A report from WWF to the Ramsar Convention and its Scientific and Technical Review Panel.* WWF. Gland, Switzerland.

<sup>3</sup> UNEP-WCMC, 2008. *Effectively managing the world's wetlands: An analysis of applications of the Management Effectiveness Tracking Tool in Ramsar sites.* UNEP-WCMC. Cambridge, U.K.

- *Fiche de données 2 : Désignations nationales et internationales.* Elle enregistre des informations sur les désignations internationales : p. ex., bien du patrimoine mondial de l'UNESCO, réserve de biosphère du Programme pour l'homme et la biosphère et Sites Ramsar.
  - *Fiche de données 3 : Menaces pour les Sites Ramsar.* Elle fournit une liste générale des menaces auxquelles font face les Sites Ramsar.
  - *Fiche de données 4 : Formulaire d'évaluation.* L'évaluation est structurée en 35 questions présentées sous forme de tableau à trois colonnes pour enregistrer les détails de l'évaluation, et toutes doivent trouver une réponse.
  - *Fiche de données 5 : Tendances dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar (y compris services écosystémiques et avantages pour les communautés)<sup>4</sup>.* Cette fiche fournit des informations sur les tendances, depuis cinq ans, des caractéristiques écologiques du site, et notamment des services écosystémiques offerts, ainsi que sur les critères qui justifient son inscription sur la Liste de Ramsar.
6. Les fiches 1 à 4 sont adaptées du METT<sup>1</sup>, mais la fiche 5 est adaptée de l'évaluation de conservation par l'UICN pour les biens du patrimoine mondial<sup>4</sup>. Alors que les données des fiches 1 à 4 sont essentiellement axées sur le **contexte**, la **planification**, les **intrants**, le **processus** et les **extrants** du cycle d'efficacité de la gestion<sup>5</sup>, la fiche 5 se concentre sur les **résultats**.
7. Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar sont invitées à utiliser ce R-METT pour évaluer l'efficacité de la gestion de leurs Sites Ramsar si elles n'ont pas déjà adopté un outil EGAP et à faire rapport sur les résultats de l'évaluation au Secrétariat Ramsar dans le cadre de leur Rapport national présenté avant chaque session de la Conférence des Parties contractantes.

---

<sup>4</sup> UICN, 2012, *Évaluations des perspectives de conservation par l'UICN – Lignes directrices pour application aux biens du patrimoine mondial Version 1.3*. UICN. Gland, Suisse.

<sup>5</sup> Hockings, M., Stolton, S., Dudley, N., Leverington, F. and Courrau, J., 2006. *Evaluating effectiveness: a framework for assessing the management of protected areas*. Second edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

## Fiche de données 1a : Rapport de situation sur les Sites Ramsar

Nom, affiliation et coordonnées de la personne chargée de remplir le METT (courriel, etc.)				
Date de l'évaluation				
Nom du Site Ramsar		Pays :		
Date d'inscription du Site Ramsar :		Superficie totale du Site Ramsar (ha) :		
Numéro du Site Ramsar (voir <a href="http://ramsar.wetlands.org/Database">http://ramsar.wetlands.org/Database</a> )		Code WDPA du Site Ramsar (voir <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )		
Localisation du Site Ramsar (province et si possible référence cartographique du point central)				
Énumérer toute autre inscription internationale, p. ex., patrimoine mondial (et remplir section 2, le cas échéant) :				
Détails du régime foncier (veuillez cocher tout ce qui s'applique) :	État	Privé	Communauté	Autre
Organe de gestion :				
Nombre d'employés :	Permanents		Temporaires	
Budget annuel total (USD) pour le Site Ramsar – sauf frais de salaire des employés :	Fonds de roulement :		Fonds de projet/autres fonds supplémentaires :	
Selon quels critères Ramsar le site est-il inscrit?				
Énumérer les objectifs de gestion pour le Site Ramsar	Objectif de gestion 1 :  Objectif de gestion 2 :  etc.			
Nombre de personnes participant à l'évaluation				
Y compris : (cocher les cases)	Administrateur AP <input type="checkbox"/>	Personnel AP <input type="checkbox"/>	Autre personnel d'agence AP <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Donateurs <input type="checkbox"/>	Experts indépendants <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
	Administrateur Site Ramsar <input type="checkbox"/>		Représentant du Gouvernement <input type="checkbox"/>	
Veuillez mentionner si l'évaluation a été réalisée dans le cadre d'un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.				



**Fiche de données 1b : Identifier et décrire les valeurs à partir de la description des caractéristiques écologiques et de la Fiche descriptive Ramsar**

PARTIE A : CRITÈRES RAMSAR – reflète les critères utilisés pour l’inscription du site			
N°	Valeurs clés	Description	Critère Ramsar
1i	p. ex. Seule zone de nidification connue pour la grue brolga en Nouvelle-Zélande	p. ex. Vastes zones humides d’eau douce immédiatement au-dessus de la laisse de haute mer qui fournissent des sites de nidification et d’alimentation pour élever les poussins. Localisation sur une île signifie qu’il n’y a pas d’interférence d’animaux redevenus sauvages ou de véhicules.	p. ex. Critère 2
PARTIE B : AUTRES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES – tiré de la description des caractéristiques écologiques ou d’autres connaissances des administrateurs du site			
Vn°	Valeurs clés	Description	Groupe DCE
Vx	Zone clé pour la pêche communautaire	Fournit une source d’aliments principale pour la population locale d’environ 2000 villageois	Services et avantages écologiques

## Fiche de données 2 : Désignations nationales et internationales

Des aires protégées inscrites au plan national se trouvent à l'intérieur des limites du Site Ramsar (ajouter des colonnes si nécessaire) :					
Nom	Désignation	Catégorie UICN	Superficie (ha)	Date de création	Code WDPA

Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO (voir : <a href="http://whc.unesco.org/fr/list">whc.unesco.org/fr/list</a> )				
Nom du site	Superficie du site (ha)	Date d'inscription	Coordonnées géographiques	Code WDPA
Critères d'inscription (c.-à-d. critères i à x)				
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle				

Réserves de biosphère du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (voir : <a href="http://www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml">www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml</a> )						
Nom du site	Date d'inscription	Superficie du site (ha) :				Coordonnées géographiques
		Total :	Zone centrale :	Zone tampon :	Zone de transition	
Critères d'inscription						
Remplit trois fonctions MAB (conservation, développement et appui logistique)						

Veuillez énumérer d'autres désignations (p. ex., Patrimoine ASEAN, Natura 2000) et toute information à l'appui ci-dessous	
Nom :	Informations :

## Fiche de données 3 : Menaces pour les Sites Ramsar

Veillez cocher toutes les menaces existantes – soit ‘élevée’, soit ‘moyenne’, soit ‘faible’. À noter que certaines des activités énumérées ne sont pas toujours des menaces – ne cochez que si elles menacent l’intégrité du site d’une manière ou d’une autre. Les menaces considérées ‘élevées’ sont celles qui dégradent gravement les valeurs; les menaces ‘moyennes’ ont quelques effets négatifs et les menaces ‘faibles’ sont présentes mais ne mettent pas gravement en péril les valeurs; cocher N/A lorsque la menace n’est pas présente ou non applicable dans le Site Ramsar.

### 1. Développement résidentiel et commercial dans un Site Ramsar

Menaces des établissements humains ou d’autres modes d’occupation des sols non agricoles laissant une empreinte marquée

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				1.1 Logements et établissements	
				1.2 Zones commerciales et industrielles	
				1.3 Infrastructure touristique et de loisir	

### 2. Agriculture et aquaculture dans un Site Ramsar

Menaces de l’agriculture et du pâturage par suite de l’expansion et de l’intensification de l’agriculture, y compris la sylviculture, la mariculture et l’aquaculture

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				2.1 Cultures annuelles et pérennes non ligneuses	
				2.1a Culture de drogue	
				2.2 Plantations pour le bois et les pâtes à papier	
				2.3 Élevage de bétail et pâturage	
				2.4 Aquaculture marine et d’eau douce	

### 3. Production d’énergie et exploitation minière dans un Site Ramsar

Menaces de la production de ressources non biologiques

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				3.1 Forages gaziers et pétroliers	
				3.2 Mines et carrières	
				3.3 Production d’énergie, y compris de barrages hydroélectriques, fermes éoliennes et panneaux solaires	

### 4. Couloirs de transport et de service dans un Site Ramsar

Menaces de longs corridors de transport étroits et des véhicules qui les utilisent, y compris mortalité d’animaux sauvages

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				4.1 Routes et voies ferrées (avec mortalité d’animaux)	
				4.2 Lignes de service et de transport (p. ex. câbles électriques, lignes téléphoniques)	
				4.3 Voies navigables et canaux	
				4.4 Voies de transport aérien	

### 5. Utilisation des ressources biologiques et dégradation dans un Site Ramsar

Menaces d'utilisation, à des fins de consommation, de ressources biologiques « sauvages », y compris effets du prélèvement délibéré et non intentionnel; également persécution ou contrôle d'espèces spécifiques (notez que cela comprend la chasse et l'abattage d'animaux)

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				5.1 Chasse, abattage et prélèvement d'animaux terrestres (indigènes) (y compris abattage d'animaux par suite de conflits homme-animaux)	
				5.2 Prélèvement de plantes (indigènes) ou de produits de plantes (non ligneux)	
				5.3 Exploitation et prélèvement du bois	
				5.4 Pêche, abattage et prélèvement de ressources aquatiques (indigènes)	

### 6. Intrusions et perturbations anthropiques dans un Site Ramsar

Menaces des activités humaines qui modifient, détruisent ou perturbent des habitats et des espèces dans le cadre d'utilisations des ressources biologiques à d'autres fins que la consommation

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				6.1 Activités récréatives et tourisme	
				6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires	
				6.3 Recherche, éducation et autres activités de travail dans le Site Ramsar	
				6.4 Activités des administrateurs du site (p. ex. construction ou utilisation de véhicules, points d'eau artificiels et barrages)	
				6.5 Vandalisme délibéré, activités destructrices ou menaces pour le personnel de l'aire protégée et les visiteurs	

### 7. Modifications du système naturel

Menaces d'autres actions qui transforment ou dégradent l'habitat ou modifient le fonctionnement de l'écosystème

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				7.1a Défrichement de l'habitat	
				7.1b Incendies et suppression des incendies (y compris incendies criminels)	
				7.2 Barrages, modification hydrologique et gestion/utilisation de l'eau	
				7.3a Fragmentation accrue dans le Site Ramsar	
				7.3b Isolement d'autres habitats naturels (p. ex. déboisement, barrages sans passages efficaces pour les espèces aquatiques)	
				7.3c Autres « effets de bordure » sur les valeurs du parc	
				7.3d Perte d'espèces clés (p. ex. grands prédateurs, pollinisateurs, etc.)	

### 7a. Changements hydrologiques

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				7a.1 Barrages à l'intérieur ou en amont du site modifiant le régime hydrologique	
				7a.2 Extraction/détournement d'eau dans le site ou le bassin versant	
				7a.3 Endigage excessif de l'eau dans le site (p. ex. pour le stockage d'eau)	
				7a.4 Perte de connectivité hydrologique (p. ex. via des digues)	
				7a.5 Sécheresse	

### 8. Espèces et gènes envahissants ou posant problème

Menaces d'animaux, plantes, microbes/organismes pathogènes ou matériel génétique, aquatiques et terrestres, non indigènes et indigènes qui ont ou pourraient avoir des effets préjudiciables sur la biodiversité par leur introduction, propagation et/ou augmentation

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				8.1 Plantes exotiques/non indigènes envahissantes (plantes adventices)	
				8.1a Animaux exotiques/non indigènes envahissants	
				8.1b Organismes pathogènes (non indigènes ou indigènes mais créant des problèmes nouveaux/en augmentation)	
				8.2 Matériel génétique introduit (p. ex. organismes génétiquement modifiés)	

### 9. Pollution pénétrant dans le Site Ramsar ou générée par le site

Menaces dues à l'introduction de matériel ou d'énergie, exotique et/ou en excès, de sources ponctuelles et non ponctuelles

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				9.1 Eaux usées domestiques et eaux usées urbaines	
				9.1a Eaux usées et eaux d'égouts provenant d'installations dans le Site Ramsar (p. ex. toilettes, hôtels, etc.)	
				9.2 Effluents et décharges industriels, miniers et militaires (p. ex. températures non naturelles, eaux anoxiques, salinité plus élevée, autre pollution)	
				9.3 Effluents agricoles et forestiers (p. ex. excès d'engrais ou de pesticides)	
				9.4 Ordures et déchets solides	
				9.5 Polluants transportés par l'air	
				9.6 Énergie excessive (p. ex. pollution par la chaleur, lumières, etc.)	

### 10. Phénomènes géologiques

Les phénomènes géologiques peuvent faire partie des régimes de perturbation naturelle dans de nombreux écosystèmes mais ils peuvent être une menace si une espèce ou un habitat est dégradé et a perdu sa résilience et qu'il est vulnérable aux perturbations. Les capacités de gestion peuvent être limitées pour répondre à certains de ces changements.

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				10.1 Volcans	
				10.2 Séismes/ tsunamis	
				10.3 Avalanches/glissements de terrain	
				10.4 Érosion et sédimentation/dépôt (p. ex. modifications du rivage ou du lit d'une rivière)	

### 11. Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Menaces de changements climatiques à long terme qui peuvent être liés au réchauffement du climat et à d'autres phénomènes climatiques/météorologiques graves en dehors de la gamme de variations naturelles

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				11.1 Déplacement et modification des habitats	
				11.2 Sécheresses	
				11.3 Températures extrêmes	
				11.4 Tempêtes et inondations	

### 12. Menaces culturelles et sociales spécifiques

Élevée	Moyenne	Faible	N/A	Menace	Notes
				12.1 Perte de liens culturels, connaissances traditionnelles et/ou pratiques de gestion	
				12.2 Détérioration naturelle d'importantes valeurs culturelles du site	
				12.3 Destruction de bâtiments, jardins, sites du patrimoine culturel, etc.	

## Fiche de données 4 : Formulaire d'évaluation

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
1. Statut juridique  Le Site Ramsar a-t-il un statut juridique (ou dans le cas de réserves privées, est-il couvert par une convention ou équivalent)?  <i>Contexte</i>	Le Site Ramsar n'est pas classé/conventionné	0			
	Un accord indique que le Site Ramsar devrait être classé/conventionné mais le processus n'a pas commencé	1			
	Le Site Ramsar est en train d'être classé/conventionné mais le processus est encore incomplet (comprend des sites inscrits au titre de conventions internationales telles que Ramsar, ou des lois locales/traditionnelles en tant qu'aires conservées par des communautés qui n'ont pas encore de statut ou de convention juridique nationale)	2			
	Le Site Ramsar est officiellement classé/conventionné	3			
2. Règlements du Site Ramsar  Des règlements sont-ils en place pour contrôler l'utilisation des sols et les activités (p. ex. la chasse)?  <i>Planification</i>	Il n'existe pas de règlements pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans le Site Ramsar	0			
	Il existe des règlements de contrôle de l'utilisation des sols et des activités dans le Site Ramsar mais ils présentent de graves faiblesses	1			
	Il existe des règlements pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans le Site Ramsar mais ils présentent des faiblesses ou des lacunes	2			
	Il existe des règlements pour contrôler l'utilisation des sols et les activités inappropriées dans le Site Ramsar et ils forment une excellente base pour la gestion	3			
3. Application des lois  Le personnel (c.-à-d. ceux qui sont responsables de la gestion du site) a-t-il les moyens d'appliquer	Le personnel n'a pas de capacités/ressources suffisantes pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar	0			
	Il y a des défaillances majeures dans les capacités/les ressources du personnel en matière d'application des lois et règlements au Site Ramsar (p. ex. un manque de compétence, pas de budget pour les patrouilles, manque d'appui institutionnel)	1			
	Le personnel a des capacités/ressources acceptables pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar mais il reste quelques insuffisances	2			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
suffisamment bien les règlements du Site Ramsar?  <i>Contributions</i>	Le personnel a d'excellentes capacités/ressources pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar	3			
4. Objectifs du Site Ramsar  La gestion est-elle appliquée selon des objectifs convenus?  <i>Planification</i>	Aucun objectif ferme n'a été convenu pour le Site Ramsar	0			
	Le Site Ramsar a des objectifs convenus mais il n'est pas géré selon ces objectifs	1			
	Le Site Ramsar a des objectifs convenus mais il n'est que partiellement géré selon ces objectifs	2			
	Le Site Ramsar a des objectifs convenus et il est géré de manière à remplir ces objectifs	3			
5. Conception du Site Ramsar  Le Site Ramsar est-il de la taille et de la forme adéquates pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins versants d'importance clé pour la conservation?  <i>Planification</i>	Des insuffisances dans la conception du Site Ramsar font qu'il est très difficile d'atteindre les principaux objectifs	0			
	Des insuffisances dans la conception du Site Ramsar font qu'il est difficile d'atteindre les principaux objectifs mais quelques mesures d'atténuation sont en train d'être prises (p. ex. accords avec les propriétaires terriens du voisinage concernant les couloirs pour les espèces sauvages ou l'introduction d'une gestion appropriée pour le bassin versant)	1			
	La conception du Site Ramsar n'est pas une entrave importante pour la réalisation des objectifs mais pourrait être améliorée (p. ex. concernant la plus grande échelle des processus écologiques)	2			
	La conception du Site Ramsar aide à atteindre les objectifs; elle est appropriée pour la conservation des espèces et des habitats; elle maintient des processus écologiques tels que les débits d'eau de surface et souterraine à l'échelle du bassin versant, les structures de perturbation naturelle, etc.	3			
6. Démarcation des limites du Site Ramsar  Les limites sont-elles	Les limites du Site Ramsar ne sont pas connues par l'autorité de gestion ou les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage	0			
	Les limites du Site Ramsar sont connues par l'autorité de gestion mais pas par les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage	1			



Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
connues et marquées?  <i>Processus</i>	Les limites du Site Ramsar sont connues aussi bien par l'autorité de gestion que par les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage mais elles ne sont pas marquées de façon appropriée	2			
	Les limites du Site Ramsar sont connues par l'autorité de gestion et les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage et sont correctement marquées	3			
7. Plan de gestion  Y a-t-il un plan de gestion et est-il appliqué?  <i>Planification</i>	Il n'y a pas de plan de gestion pour le Site Ramsar	0			
	Un plan de gestion est en préparation ou a été préparé mais n'est pas appliqué	1			
	Il existe un plan de gestion mais il n'est appliqué que partiellement en raison de contraintes financières ou d'autres problèmes	2			
	Il existe un plan de gestion et il est appliqué	3			
<b>Points additionnels : <i>Planification</i></b>					
7a. Processus de planification	Le processus de planification permet aux acteurs clés d'influencer de manière adéquate le plan de gestion	+1			
7b. Processus de planification	Il y a un programme et un processus établis pour l'examen périodique et la mise à jour du plan de gestion	+1			
7c. Processus de planification	Les résultats du suivi, de la recherche et de l'évaluation sont incorporés de manière routinière dans la planification	+1			
8. Plan de travail régulier  Y a-t-il un plan de travail régulier et est-il appliqué?  <i>Planification / Résultats</i>	Il n'existe pas de plan de travail régulier	0			
	Il existe un plan de travail régulier mais peu d'activités sont appliquées	1			
	Il existe un plan de travail régulier et de nombreuses activités sont appliquées	2			
	Il existe un plan de travail régulier et toutes les activités sont appliquées	3			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
9. Inventaire des ressources  Avez-vous suffisamment d'informations pour gérer le site?  <i>Contributions</i>	Il n'y a que peu, voire pas du tout d'informations disponibles sur les habitats, les espèces et les valeurs culturelles d'importance critique du Site Ramsar	0			
	L'information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d'importance critique du Site Ramsar n'est pas suffisante pour soutenir la planification et la prise de décisions	1			
	L'information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d'importance critique du Site Ramsar est suffisante pour la plupart des domaines clés de planification et de prise de décisions	2			
	L'information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d'importance critique du Site Ramsar est suffisante pour soutenir tous les domaines de planification et de prise de décisions	3			
10. Systèmes de protection  Des systèmes de protection sont-ils en place pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources dans le Site Ramsar?  <i>Processus/Résultats</i>	Il n'existe pas de systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) ou ils ne sont pas efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources	0			
	Les systèmes de protection ne sont que partiellement efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources	1			
	Les systèmes de protection sont relativement efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources	2			
	Les systèmes de protection sont essentiellement ou totalement efficaces pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources	3			
11. Recherche  Y a-t-il un programme d'étude et de recherche axé sur la gestion?  <i>Processus</i>	Il n'y a pas de programme d'étude ou de recherche dans le Site Ramsar	0			
	Il y a un certain travail d'étude et de recherche mais il n'est pas axé sur les besoins de gestion du Site Ramsar	1			
	Il y a un travail d'étude et de recherche considérable mais il n'est pas axé sur les besoins de gestion du Site Ramsar	2			
	Il y a un programme complet et intégré d'étude et de recherche qui porte sur les besoins de gestion	3			
12. Gestion des ressources	Il n'y a pas de gestion active des ressources	0			
	Très peu de mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles d'importance critique sont appliquées	1			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
Y a-t-il une gestion active des ressources?  <i>Processus</i>	Beaucoup de mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles d'importance critique sont appliquées mais certaines questions clés ne sont pas traitées	2			
	Des mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles d'importance critique sont appliquées de manière substantielle ou intégrale	3			
13. Nombre d'employés  Y a-t-il assez d'employés pour gérer le Site Ramsar?  <i>Contributions</i>	Il n'y a pas d'employé	0			
	Le nombre d'employés est insuffisant pour les activités de gestion d'importance critique	1			
	Le nombre d'employés est en dessous du niveau optimal pour les activités de gestion d'importance critique	2			
	Le nombre d'employés est suffisant pour les besoins de gestion du Site Ramsar	3			
14. Formation du personnel  Le personnel est-il correctement formé pour remplir les objectifs de gestion?  <i>Contributions/ Processus</i>	Le personnel n'a pas les compétences nécessaires à la gestion d'un Site Ramsar	0			
	La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins du Site Ramsar	1			
	La formation et les compétences du personnel sont adéquates mais pourraient être améliorées pour remplir intégralement les objectifs de gestion	2			
	La formation et les compétences du personnel sont conformes aux besoins de gestion du Site Ramsar	3			
15. Budget actuel  Le budget actuel est-il suffisant?	Il n'y a pas de budget pour la gestion du Site Ramsar	0			
	Le budget disponible est insuffisant pour les besoins de gestion de base ce qui est une contrainte grave pour la capacité de gestion	1			
	Le budget disponible est acceptable mais pourrait encore être amélioré pour assurer une gestion réellement efficace	2			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
<i>Contributions</i>	Le budget disponible est suffisant et remplit intégralement les besoins de gestion du Site Ramsar	3			
16. Budget garanti	Il n'y a pas de budget garanti pour le Site Ramsar et la gestion dépend entièrement d'un financement externe ou extrêmement variable	0			
Le budget est-il garanti?	La part du budget garanti est faible et le Site Ramsar ne pourrait pas fonctionner de manière adéquate sans financement externe	1			
	Le budget administratif est raisonnablement garanti pour le fonctionnement courant du Site Ramsar mais de nombreuses innovations et initiatives dépendent d'un financement externe	2			
<i>Contributions</i>	Le budget pour le Site Ramsar et ses besoins de gestion est garanti	3			
17. Gestion du budget	La gestion du budget est très mauvaise ce qui entrave de manière significative l'efficacité (p. ex. le budget est publié tardivement dans l'année fiscale)	0			
Le budget est-il géré de manière à satisfaire aux besoins de gestion d'importance critique?	La gestion du budget est mauvaise et entrave l'efficacité	1			
	La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée	2			
<i>Processus</i>	La gestion du budget est excellente et satisfait aux besoins de gestion	3			
18. Équipement	Il n'y a que peu ou pas du tout d'équipement et d'installations pour les besoins de gestion	0			
L'équipement est-il suffisant pour les besoins de gestion?	Il y a de l'équipement et des installations mais ils sont insuffisants pour la plupart des besoins de gestion	1			
	Il y a de l'équipement et des installations mais il reste quelques lacunes qui entravent la gestion	2			
<i>Contributions</i>	L'équipement et les installations sont adéquats	3			
19. Entretien de l'équipement	L'équipement et les installations sont peu ou pas du tout entretenus	0			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
L'équipement est-il entretenu de manière adéquate?  <i>Processus</i>	L'équipement et les installations sont quelque peu entretenus mais de manière ponctuelle	1			
	Il y a un entretien de base de l'équipement et des installations	2			
	L'équipement et les installations sont bien entretenus	3			
20. Éducation et sensibilisation  Y a-t-il un programme planifié d'éducation lié aux objectifs et aux besoins?  <i>Processus</i>	Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation	0			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation limité et ponctuel	1			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation mais il remplit seulement partiellement les besoins et pourrait être amélioré	2			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation approprié et intégralement appliqué	3			
21. Planification de l'utilisation des sols et de l'eau  La planification de l'utilisation des sols et de l'eau reconnaît-elle le Site Ramsar et contribue-t-elle à la réalisation de ses objectifs?  <i>Planification</i>	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau dans les régions voisines ne tient pas compte des besoins du Site Ramsar et les activités/politiques portent préjudice à la survie de la zone	0			
	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau dans les régions adjacentes ne tient pas compte des besoins à long terme du Site Ramsar mais les activités ne portent pas préjudice au site	1			
	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau dans les régions adjacentes tient compte des besoins à long terme du Site Ramsar	2			
	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau dans les régions adjacentes tient intégralement compte des besoins à long terme du Site Ramsar	3			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question	Commentaire/Explication	Prochaines étapes
Points additionnels : <i>Planification des sols et de l'eau</i>				
21a : Planification des sols et de l'eau pour la conservation des habitats	La planification et la gestion dans le bassin versant ou le paysage où se trouve le Site Ramsar comprennent des dispositions pour assurer des conditions environnementales adéquates (p. ex. volume, qualité et périodicité du débit d'eau, niveaux de pollution atmosphérique, etc.) afin de maintenir les habitats pertinents.	+1		
21b : Planification des sols et de l'eau pour la connectivité	La gestion de corridors reliant le Site Ramsar prévoit des passages pour les animaux sauvages vers des habitats clés en dehors du Site Ramsar (p. ex. pour permettre la migration des poissons entre les frayères d'eau douce et la mer, ou la migration des animaux).	+1		
21c : Planification des sols et de l'eau pour les services écosystémiques et la conservation des espèces	La planification traite des besoins spécifiques de l'écosystème et/ou des besoins d'espèces particulières, préoccupantes au niveau de l'écosystème (p. ex. volume, qualité et périodicité du débit d'eau douce pour soutenir des espèces particulières, pour la gestion des feux afin de maintenir certains habitats de savane, etc.).	+1		
22. État et voisins commerciaux	Il n'y a pas de contact entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l'eau du voisinage	0		
Y a-t-il une coopération avec les utilisateurs des terres et de l'eau dans les zones voisines?  <i>Processus</i>	Il y a des contacts entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l'eau du voisinage mais peu ou pas de coopération	1		
	Il y a des contacts entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l'eau mais la coopération est limitée	2		
	Il y a des contacts réguliers entre les administrateurs et les utilisateurs officiels et commerciaux des terres et de l'eau et la coopération pour la gestion est importante	3		
23. Peuples autochtones	Les peuples autochtones et traditionnels ne participent pas aux décisions relatives à la gestion du Site Ramsar	0		
Les peuples autochtones et traditionnels qui	Les peuples autochtones et traditionnels participent partiellement aux discussions relatives à la gestion mais n'ont pas de rôle direct dans celle-ci	1		

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
résident ou utilisent régulièrement le Site Ramsar participent-ils aux décisions de gestion?  <i>Processus</i>	Les peuples autochtones et traditionnels contribuent directement à certaines décisions pertinentes relatives à la gestion mais leur participation pourrait être améliorée	2			
	Les peuples autochtones et traditionnels participent directement à toutes les décisions pertinentes de gestion, c.-à-d. en cogestion	3			
24. Communautés locales  Les communautés locales qui résident dans le site ou près du Site Ramsar participent-elles aux décisions de gestion?  <i>Processus</i>	Les communautés locales ne participent pas aux décisions relatives à la gestion du Site Ramsar	0			
	Les communautés locales participent partiellement aux discussions relatives à la gestion mais n'ont pas de rôle direct dans celle-ci	1			
	Les communautés locales contribuent directement à certaines décisions pertinentes relatives à la gestion mais leur participation pourrait être améliorée	2			
	Les communautés locales participent directement à toutes les décisions pertinentes relatives à la gestion, c.-à-d. en cogestion	3			
Points additionnels : <i>Communautés locales/peuples autochtones</i>					
24a. Impact sur les communautés	La communication est ouverte et il y a un sentiment de confiance entre les communautés locales et/ou peuples autochtones, les acteurs et les gestionnaires du Site Ramsar	+1			
24b. Impact sur les communautés	Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés tout en conservant les ressources du Site Ramsar sont appliqués	+1			
24c. Impact sur les communautés	Les communautés locales et/ou peuples autochtones soutiennent activement le Site Ramsar	+1			
25. Avantages économiques  Le Site Ramsar	Le Site Ramsar n'apporte aucun avantage économique aux communautés locales	0			
	Les avantages économiques potentiels sont reconnus et des plans pour les réaliser sont en train d'être élaborés	1			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
fournit-il des avantages économiques aux communautés locales, p. ex. revenu, emploi, paiement pour les services environnementaux?  <i>Résultats</i>	Des avantages économiques sont apportés, dans une certaine mesure, aux communautés locales	2			
	Les activités associées au Site Ramsar apportent beaucoup d'avantages économiques aux communautés locales	3			
26. Suivi et évaluation  Les activités de gestion sont-elles suivies et évaluées au regard des résultats?  <i>Planification/ Processus</i>	Il n'y a ni suivi ni évaluation dans le Site Ramsar	0			
	Il y a des activités ponctuelles de suivi et d'évaluation mais aucune stratégie globale et/ou aucun relevé régulier des résultats	1			
	Il y a un système de suivi et d'évaluation convenu et mis en œuvre mais les résultats ne sont pas réinjectés dans la gestion	2			
	Il existe un bon système de suivi et d'évaluation, bien appliqué et utilisé dans la gestion adaptative	3			
27. Locaux pour les visiteurs  Les locaux pour les visiteurs sont-ils adéquats?  <i>Résultats</i>	Il n'y a ni locaux ni services pour les visiteurs malgré le besoin identifié	0			
	Les locaux et services pour les visiteurs sont inappropriés pour le niveau actuel de visites	1			
	Les locaux et services pour les visiteurs sont adéquats pour le niveau actuel de visites mais pourraient être améliorés	2			
	Les locaux et services pour les visiteurs sont excellents pour le niveau actuel de visites	3			
28. Agents de tourisme commerciaux  Les agents de tourisme commerciaux	Il n'y a que peu ou pas du tout de contact entre les administrateurs et les agents de tourisme qui utilisent le Site Ramsar	0			
	Il y a un contact entre les administrateurs et les agents de tourisme mais il est essentiellement limité à des questions administratives et réglementaires	1			
	Il y a une coopération limitée entre les administrateurs et les agents de tourisme pour améliorer l'expérience des visiteurs et maintenir les valeurs du Site Ramsar	2			



Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question		Commentaire/Explication	Prochaines étapes
contribuent-ils à la gestion du Site Ramsar? <i>Processus</i>	Il y a une bonne coopération entre les administrateurs et les agents de tourisme pour améliorer l'expérience des visiteurs et maintenir les valeurs du Site Ramsar	3			
29. Frais  Si des frais (p. ex. droits d'entrée ou amendes) sont prélevés, aident-ils à la gestion du Site Ramsar?  <i>Contributions/ Processus</i>	Bien que des frais soient théoriquement applicables, ils ne sont pas prélevés	0			
	Des frais sont prélevés mais n'apportent aucune contribution au Site Ramsar et à ses environs	1			
	Des frais sont prélevés et apportent une certaine contribution au Site Ramsar et à ses environs	2			
	Des frais sont prélevés et apportent une contribution substantielle au Site Ramsar et à ses environs	3			
30. État des objectifs de gestion clés  Quel est l'état des valeurs importantes du Site Ramsar par comparaison à l'époque à laquelle il a été inscrit? (cette réponse devrait être une conclusion tirée de la fiche de données 5)  <i>Résultats</i>	De nombreuses valeurs importantes pour la biodiversité, écologiques ou culturelles sont gravement dégradées	0			
	Certaines valeurs de biodiversité, écologiques ou culturelles sont gravement dégradées	1			
	Quelques valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont partiellement dégradées mais les valeurs les plus importantes n'ont pas subi d'impact grave	2			
	Les valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont avant tout intactes	3			

Thème	Critères	Note : Ne cocher qu'une case par question	Commentaire/Explication	Prochaines étapes
Points additionnels : <i>État des valeurs</i>				
30a : État des valeurs	L'évaluation de l'état des valeurs s'appuie sur la recherche et/ou le suivi	+1		
30b : État des valeurs	Des programmes de gestion spécifiques sont mis en œuvre pour traiter les menaces à la biodiversité, aux valeurs écologiques et culturelles	+1		
30c : État des valeurs	Des activités visant à maintenir les valeurs clés de biodiversité, écologiques et culturelles font partie de la gestion de manière routinière	+1		
<b>Questions additionnelles spécifiques à chaque Site Ramsar :</b>				
31: Description des caractéristiques écologiques	Les travaux sur la description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar n'ont pas commencé	0		
	Les travaux ont commencé en vue de rédiger une description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar mais aucun projet n'est encore disponible	1		
	Une description des caractéristiques écologiques du site a été rédigée mais elle est incomplète ou n'est pas à jour	2		
	Une description des caractéristiques écologiques du site est terminée	3		
32: Comité de gestion intersectoriel	Aucun comité de gestion intersectoriel n'est en place	0		
	Des acteurs potentiels pour un comité de gestion intersectoriel ont été identifiés mais aucun comité de gestion n'a été établi	1		
	Un comité de gestion a été établi mais ne participe pas de manière importante à la gestion du site	2		
	Un comité de gestion intersectoriel totalement opérationnel est en place	3		
33. Mécanismes de communication avec l'Autorité administrative Ramsar	Il n'y a pas de mécanisme de communication en place entre l'Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site	0		
	La communication entre l'Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site existe mais elle est ponctuelle et mal développée	1		
	Des mécanismes de communication sont en place mais pourraient être améliorés	2		
	Des mécanismes de communication sont en place entre l'Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site et fonctionnent bien	3		

34. Sur les 33 questions qui précèdent, veuillez énumérer, par ordre d'importance, les cinq qui reflètent les principales contraintes pour la gestion efficace de votre Site Ramsar	Numéro de la question	Pourquoi s'agit-il d'une contrainte majeure pour une gestion efficace?

35. Sur les 33 questions qui précèdent, veuillez énumérer, par ordre d'importance, les cinq plus grandes forces de la gestion actuelle de votre Site Ramsar	Numéro de la question	Pourquoi estimez-vous qu'il s'agit d'une force de la gestion actuelle? (p. ex. grâce aux efforts des gestionnaires ou à l'engagement du gouvernement)

## Fiche de données 5 : Tendances dans les caractéristiques écologiques Ramsar (y compris services écosystémiques et avantages pour les communautés)

Les valeurs clés du Site Ramsar doivent être reprises de la Fiche de données 1a, puis veuillez indiquer l'état actuel des valeurs et la tendance depuis cinq ans.

Note : L'état actuel des valeurs est classé dans l'une des cinq catégories suivantes : **Bon**, **Faible préoccupation**, **Forte préoccupation**, **Critique** et **Données insuffisantes**. La référence pour l'évaluation doit être l'état au moment de l'inscription, avec une référence par rapport à l'état de conservation historique le mieux enregistré. La tendance est évaluée par rapport à la condition de la valeur qui est **Amélioration (A)**, **Stable (S)**, **Détérioration (D)** ou **Données insuffisantes (DI)** et cherche à refléter les développements récents depuis trois ans.

PARTIE A : CRITÈRES RAMSAR – reflète les critères utilisés pour l'inscription du site		Évaluation					Tendance			
Valeurs	Justification de l'évaluation	Bon	Faible préoccupation	Forte préoccupation	Critique	Données insuffisantes	A ↑	S ↔	D ↓	DI
PARTIE B : AUTRES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES – tiré de la description des caractéristiques écologiques ou d'autres connaissances des administrateurs du site										
Évaluation de l'état actuel global et de la tendance des caractéristiques écologiques du Site Ramsar :										